

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 27 novembre 2012

20h15

<u>Présidence</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	Mme Anaïs Piguet M. Mathieu Félix

48 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Anne-Marie Piguet, Pauline Rahmani, MM. Patrice Ansermet, Marc-Henri Vallon, Thomas Buchanan, Christian Chevalier, Gérard Heimberg.

Se sont fait excuser :

Mmes Anne-Marie Piguet, Pauline Rahmani, MM. Marc-Henri Vallon, Thomas Buchanan, Christian Chevalier, Gérard Heimberg.

Mme la Municipale Gisèle Burnet est excusée.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et suivi tel que proposé.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012

Le président signale une faute de frappe en page 3 du procès-verbal; le point 5 concerne le préavis No 14/2012. M. Serge Thorimbert fait remarquer qu'il s'était fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012 est adopté avec 5 abstentions.

2. Communications du bureau

Le bureau a reçu une lettre ouverte, adressée aux législatifs communaux, du président de la commission des finances de la commune de Payerne concernant l'augmentation incessante des reports de charges du canton sur les communes. Le sujet sera traité en point 3 de l'ordre du jour.

M. Denis Berger remercie le Conseil communal pour le cadeau offert à l'occasion de son trentième anniversaire.

3. Rapport de la commission de gestion sur le préavis No 14/2012 – Budget 2013

M. Olivier Gétaz donne lecture de la lettre ouverte adressée par le président de la commission des finances de la commune de Payerne aux législatifs communaux :

Les législatifs communaux, invités à se prononcer sur le budget de leur commune pour l'année prochaine, prennent connaissance des chiffres projetés de la péréquation financière ainsi que des montants des charges liées communiqués par le canton. Pour la commune de Payerne, ces chiffres ont représenté une très mauvaise surprise.

Le caractère parfaitement imprévisible des chiffres communiqués annuellement par le canton a pour conséquence d'empêcher les communes d'établir une planification financière sur le moyen et le long terme. Qui plus est, la hausse continue des charges liées cantonales a pour effet d'absorber progressivement les ressources fiscales communales, au détriment des besoins directs des citoyens.

Cette situation n'est plus tenable sur le long terme. Ainsi, par un geste politique mais sans portée légale, la commission des finances du Conseil communal de Payerne a décidé de proposer au Conseil communal de refuser symboliquement les chiffres relatifs à la péréquation financière, à la facture sociale et à la réforme policières communiqués par le canton pour l'année 2013 et de s'en tenir aux chiffres 2012. Afin que ce geste ne reste par une goutte d'eau dans l'océan d'indifférence du canton à l'égard des communes, la commission invite les législatifs communaux vaudois à partager cette démarche symbolique et de refuser ces chiffres.

M. Gétaz fait part de la réponse et de la prise de position de la commission des finances d'Aubonne :

Dans son rapport, sous "appréciations générales" (page 2, 1^{er} paragraphe), la CoFin fait une déclaration allant dans ce sens. Elle partage les préoccupations formulées dans la lettre ouverte de la CoFin de la commune de Payerne et exprime solidairement son ras-le-bol et son désarroi face à la hausse continue des charges liées cantonales et au caractère parfaitement imprévisible des chiffres communiqués par le canton qui empêche les communes d'établir une planification financière cohérente sur le moyen et le long terme. Le transfert continu de charges du canton aux communes est intolérable et péjore les prestations ou investissements nécessaires aux besoins de nos citoyens.

La CoFin confirme sur le fond son profond mécontentement par rapport à cette situation qui ne cesse de se détériorer face à l'indifférence du canton qui fait la sourde oreille. Par contre, sur la forme, la CoFin ne peut soutenir ni partager la démarche symbolique de refuser, dans le cadre de l'examen de son budget, les chiffres de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière tels que présentés par le canton. En effet, la CoFin de la commune d'Aubonne tient à respecter le cadre légal de la loi sur les péréquations intercommunales et ses différents règlements d'application.

M. Olivier Gétaz donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin émet le vœu que la Municipalité fasse chaque année un point de situation sur l'état du budget de l'année en cours lors de la séance du Conseil du mois de septembre. Une analyse succincte des postes importants avec les mesures correctrices si nécessaires serait appréciée.

En conclusion, la CoFin propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le budget de l'année 2013 faisant apparaître Fr. 26'059'350.- aux dépenses, Fr. 25'008'610.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'050'740.-;
2. donne décharge à la commission des finances de son mandat.

Le président ouvre la discussion.

A M. Philippe Tétaz, qui par ailleurs félicite la CoFin pour son travail très fouillé, le président explique qu'il a estimé judicieux de soumettre la suggestion de la CoFin de Payerne à notre commission des finances afin qu'elle prenne position alors qu'elle traite du budget 2013.

M. le Municipal de Mestral répond à M. Patrick Schneiter que le montant d'un amortissement ordinaire, effectué postérieurement à un investissement, est précisément déterminé par les dispositions légales qui concernent les communes, alors que le montant d'un fonds de réserve affecté (antérieurement à un projet) n'est pas précisément déterminé, mais dépend du solde disponible en fin d'année.

Mme Marie-Christine Saxer Studer trouve intéressante la proposition de demander à la Municipalité de faire, en septembre, un retour sur les dépenses en cours; cela aidera le Conseil à se déterminer sur les points d'impôt.

M. Gétaz fait observer que traiter le taux d'imposition en même temps que le budget n'est pas réalisable. Selon la loi du 5.12.56, l'arrêté d'imposition doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 30 septembre, trop tôt pour élaborer le budget.

M. de Mestral atteste que la Municipalité est tout à fait disposée à répondre au vœu de la CoFin; un bilan à fin août donnera au Conseil des éléments supplémentaires pour pouvoir apprécier la question de l'arrêté d'imposition.

M. Nicolas Rosat approuve la réponse de la CoFin à la CoFin de Payerne. Il souhaiterait toutefois qu'à l'avenir, une réponse faite au nom du Conseil soit discutée par le Conseil.

Le président précise qu'il s'agit d'une suggestion à laquelle les Conseillers sont libres de souscrire ou non. Il confirme en outre à M. Vladimir Mange que Payerne a été informée de la prise de position de la CoFin.

M. de Mestral fait savoir à M. Daniel Favre qu'un refus n'aurait aucun impact sur le plan comptable. L'acte symbolique suggéré par la CoFin de Payerne exprime un ras-le-bol. Il ajoute que la Municipalité partage le souci provoqué par cette augmentation des charges étatiques importante qui réduit la marge de manœuvre pour les citoyens. Elle a déjà pris certaines mesures visant à développer, avec les députés, des stratégies permettant à l'ensemble des communes de réagir à cet état de fait qui n'est pas tenable. Municipalités, députés et associations de communes unissent leurs forces pour mettre la pression afin de réformer ce système de façon à avoir quelque chose de viable à long terme.

Le président confirme à M. Tétaz que le Conseil de Payerne ne s'est pas prononcé sur le sujet.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote et le Conseil adopte à l'unanimité les conclusions du rapport de la CoFin.

M. le Municipal de Mestral remercie le CoFin pour son travail, en relevant la qualité du dialogue, constructif et positif. Il remercie également le Conseil pour sa confiance exprimée par ce vote unanime.

4. Communications de la Municipalité

Concernant la gestion des déchets, M. le Municipal Eric Muller fait savoir que les choses se mettent en place progressivement : tout-ménage, séance d'information le 10 décembre, lettre aux entreprises qui pourront bénéficier des infrastructures communales contre paiement d'une taxe, mise en place d'un ramassage des déchets méthanisables, organisation de la déchetterie qui subira un report de charges. La commune de Montherod est associée à la démarche. Dès le 1^{er} janvier 2013, les citoyens auront

l'obligation d'utiliser les sacs taxés et leurs questions trouveront une réponse au fur et à mesure qu'elles se présenteront, à l'aide éventuellement de la commission qui a planché sur le sujet.

M. Hubert de Mestral, chef de projet, travaille avec le service parcs et jardins et les Municipaux Crottaz et Muller au réaménagement de la place de jeux du Chêne, en vue du dépôt d'un préavis au cours du premier trimestre 2013. Le projet prévoit trois secteurs de jeux en fonction de l'âge des enfants. Les propositions de membres du Conseil concernés sont les bienvenues.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce l'engagement d'une assistante de sécurité publique. Mme Rachel Blaser, issue de la police militaire, prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2013. Des discussions sont en cours avec les communes environnantes, dans le cadre d'Aubonne+, pour créer des collaborations et échanger des ASP en fonction des besoins.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier fait un bilan d'une année 2012 qu'il qualifie de passionnante. Malgré quelques soucis de finances, qui génèrent des réflexions quant aux choix des priorités, des standards à atteindre, des partenaires avec lesquels travailler, la situation est réjouissante : nouveaux logements (sous l'hôpital, au Clos d'Asper, au Chêne), nouveaux emplois (Merck et future école en Clamogne), nouvelle approche des circulations validée, nouvelle gestion du parcage, nouvelle gestion des déchets, nouvelle mission de l'hôpital (Centre de la mémoire).

La Municipalité a également des projets à mener à bien, en cours de réflexion : aboutissement du PGA, avenir des écoles secondaires, avenir du quartier du Chêne, aménagements des espaces culturels et sportifs. M. le Syndic apprécie la collaboration avec la CoFin, les contacts avec le Conseil, les relations développées avec les communes avoisinantes et les députés.

Il remercie le Conseil d'avoir accepté le budget et de ne pas être entré en matière avec la proposition de la CoFin de Payerne. Il remercie l'actuel président du Conseil, le président sortant, la secrétaire, l'huissier, les Conseillers, tous les collaborateurs communaux, les chefs de service et ses collègues de la Municipalité qui forment une équipe soudée, dynamique et complémentaire. Il invite les membres du Conseil à continuer à rayonner et faire ainsi rayonner Aubonne. Il souhaite à chacun une bonne fin d'année.

5. Questions et vœux

M. le Municipal de Mestral confirme à Mme Nicole Gabella que, suite au renfort du corps sécuritaire par l'engagement d'une assistante de sécurité, les prestations du SIR seront revues.

M. Pascal Lincio rappelle la tournée du Père Noël, le 15 décembre prochain.

Mme Sandra Linder demande quelles sont les intentions de la Municipalité quant aux bâtiments de Pré-Baulan. La loi sur l'enseignement obligatoire impose de n'avoir que deux sites scolaires et M. le Syndic informe que des réflexions sont en cours pour faire évoluer les sites vers le Château et le Chêne mais qu'il est pour l'heure prématuré d'évoquer l'avenir de Pré-Baulan; une réponse pourrait être apportée d'ici le printemps. Les idées sont d'abord développées au sein de l'Exécutif avant d'être communiquées à l'extérieur. Des Conseillers sont associés aux réflexions concernant le quartier du Chêne.

Mme Valérie André signale que la loi prévoit une "distance raisonnable" entre les bâtiments, ainsi le Château et le Chêne pourraient être considérés comme un seul site et Pré-Baulan conservé. Selon M. le Syndic, cette proposition fait partie des pistes à explorer.

M. Nicolas Rosat souhaite que la Municipalité étudie plus avant l'utilisation du bois communal pour le chauffage des bâtiments.

M. Marcel Schwab relève le succès remporté par la cérémonie de remise du Prix de la Ville d'Aubonne.

Mme Marie-Christine Saxer Studer parle de l'Esplanade dont le délabrement a été évoqué lors de l'assemblée des sociétés locales. Elle souhaite que le Conseil continue d'être informé de ce qu'il s'y passe. Les utilisateurs du théâtre sont inquiets et Mme Saxer Studer propose que quelques dizaines de mille francs soient consacrés à un entretien rudimentaire de la salle, en attendant que les réfections se fassent.

M. le Municipal Crottaz confirme que la situation est difficile et ce bâtiment en très mauvais état pose un problème gigantesque. Les manques de moyens conséquents de la Commune posent des problèmes de gestion et de choix à faire. Quelques dizaines de milliers de francs ont été dépensés pour tenir les locaux les plus fonctionnels et confortables possibles. La solution est boiteuse et la Municipalité a besoin de temps pour savoir quelle option prendre avec cet édifice, alors que des besoins énormes en constructions scolaires attendent la Commune. M. Crottaz souligne que l'option d'un crédit de 1,8 million est illusoire et que les estimations de 3 à 4 millions de l'architecte M. Mercier sont réalistes. Il signale par ailleurs que le crédit d'études de Fr. 145'000.- n'a pas été touché.

Pour Mme Saxer Studer, les Aubonnois devront se déterminer clairement quant à ce bâtiment. S'ils y tiennent, l'investissement devra se faire avec éventuellement une augmentation d'impôts.

Chaque jour, ce bâtiment se péjore et M. Serge Thorimbert considère qu'il faut soit le vendre, soit assumer une dépense de l'ordre de 4,5 millions de francs. Selon M. Crottaz, toutes les possibilités sont envisagées par la Municipalité.

Mme Catherine Aellen rappelle que suite aux informations de M. Mercier, le Conseil s'était clairement positionné pour ne plus saucissonner les réfections et l'option d'une dépense de 1,8 million avait été votée. M. le Syndic précise qu'un crédit d'études avait été adopté.

Le préavis déposé au printemps 2011 pour un choix d'options n'était pas adéquat et M. le Municipal Crottaz relève que 2 millions sont insuffisants pour financer tous les travaux à faire; le montant de Fr. 145'000.- pour le crédit d'études n'est plus non plus dans la cible.

M. le Syndic Rossier fait savoir que les réflexions sont en cours quant à l'avenir des espaces culturels. Le projet de M. Mercier tenait la route, mais toutes les options sont ouvertes. Des interventions ponctuelles ont eu lieu à l'Esplanade (réparation des rideaux, isolation), permettant la vie dans ce bâtiment, en attendant de trouver de meilleures solutions pour lesquelles la Municipalité demande encore quelques mois. Elle souhaite reproduire pour la salle de spectacle, la même réussite que pour le cinéma.

Le président lève la séance à 21h30, après avoir rappelé la fondue du 11 décembre et la soirée d'information du 10 décembre à propos des déchets. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun et signale que la prochaine séance aura lieu le 22 janvier 2013.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor